

# Directeur des structures de santé et de solidarité.

RNCP23698 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 7                   |
| Code(s) NSF             | 330                        |
| Formacode(s)            | 44047                      |
| Code(s) ROME            | J1502, K1403               |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance         | 07/08/2023                 |

## Certificateur(s)

DE VINCI HIGHER EDUCATION (DVHE) · SIRET : 44087031900025

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le(la) Directeur(trice) des structures de santé et de solidarité exerce en tant que responsable d'établissement hospitalier, de clinique, d'EHPAD, ou de tout autre établissement spécialisé dans le secteur social ou médico-social. Il(elle) assure la bonne gestion de la structure concernée, sur le plan administratif, financier, tout en veillant au bien-être des personnes résidentes ou accompagnantes.

La mission du (de la) directeur(trice) d'une structure de santé et de solidarité se décompose en plusieurs activités principales :

#### · Projet d'établissement

Ce projet, public et consultable par tous, est mis en place pour 5 ans et s'inscrit dans une vision prospective du Directeur d'établissement.

Il développe les grands projets sur lesquels l'établissement concentre ses efforts (bienveillance et sécurité des usagers, organisation des soins, qualité des personnels soignants, etc.) en s'inscrivant dans les orientations définies par l'ARS (Agence régionale de santé) et la HAS (Haute autorité de la santé).

#### · Coordination des activités dans l'établissement

Il s'agit de coordonner les activités des différents pôles (administratif, soin, fonctions support) en concertation avec leurs responsables, de décider des priorités et de veiller au respect des budgets alloués.

#### · Développement de la communication

En tant que représentant institutionnel, c'est lui qui assure le plus souvent la fonction communication auprès des autorités de tutelle, ainsi que des partenaires publics, privés et associatifs (Conseil Général pour la prise en charge partielle des frais d'hébergement et/ou de dépendance, L'Assurance Maladie pour la prise en charge des frais de soins, l'ARS pour la fixation des tarifs de prise en charge, les MAS pour assurer le relais entre établissements, etc.), ou encore du public (les usagers et leurs entourages).

#### · Direction des équipes

Les équipes de soins et d'accompagnement pâtissent d'un fort turnover que le directeur doit intégrer dans sa gestion des ressources humaines notamment en ayant recours à des contrats de courte durée (CDD, intérim) pour assurer la continuité des soins aux usagers. La fidélisation des équipes passe par un programme de formation aux missions quotidiennes ainsi qu'à des thématiques transversales (bienveillance, sécurité des patients, prévention du syndrome d'épuisement professionnel)

#### · Sécurisation des résidents/usagers

L'engagement de l'établissement sur ce point se traduit par la conception et le suivi d'un projet de vie individualisé propre à chaque résident/usager.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

##### Capacités attestées

La certification est déclinée en 5 blocs comprenant les compétences qui seront évaluées selon des modalités d'évaluation spécifiques, et dont les intitulés sont :

Bloc 1 : Elaborer le projet d'un établissement de santé/solidarité

Bloc 2 : Organiser et piloter un établissement de santé/solidarité

Bloc 3 : Développer les relations externes et la communication d'un établissement de santé/solidarité

Bloc 4 : Manager le personnel d'un établissement de santé/solidarité

Bloc 5 : Assurer le bien-être des résidents/usagers d'un établissement de santé/solidarité

## Blocs de compétences

### RNCP23698BC01 — Organiser et piloter un établissement de santé/solidarité

#### LISTE DE COMPÉTENCES

##### Compétences évaluées :

- Piloter les divers projets inclus dans le projet d'établissement en respectant les budgets alloués et en mobilisant dans les meilleures conditions les ressources humaines nécessaires.
- Assurer le suivi financier en coordonnant les actions du contrôleur de gestion, du comptable unique et du responsable des achats.

##### Modalité d'évaluation :

étude de cas donnant lieu à rapport individuel écrit et soutenance devant un jury composé de formateurs et professionnels de la santé.

##### Modalité de certification :

Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences n°2.

### RNCP23698BC02 — Développer les relations externes et la communication d'un établissement de santé/solidarité

#### LISTE DE COMPÉTENCES

##### Compétences évaluées :

- Représenter la structure auprès des réseaux locaux de partenaires en vue de promouvoir et développer l'établissement.
- Promouvoir l'établissement auprès du grand public en faisant connaître la structure et les valeurs de l'établissement.
- Communiquer aux autorités de tutelle les données définies dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

##### Modalité d'évaluation :

étude de cas donnant lieu à rapport individuel écrit et soutenance devant un jury composé de formateurs et professionnels de la santé/solidarité.

##### Modalité de certification :

Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences n°3.

### RNCP23698BC03 — Elaborer le projet d'un établissement de santé/solidarité

#### LISTE DE COMPÉTENCES

##### Compétences évaluées :

- Mener une analyse méthodique de l'organisation de l'établissement, des modalités de soins et des coûts au regard des pratiques en vigueur et des recommandations des organismes de tutelle.
- Définir le projet de l'établissement à 5 ans en accord avec les objectifs définis par l'Agence régionale de santé.

##### Modalité d'évaluation :

mise en situation professionnelle donnant lieu à rapport individuel écrit et soutenance devant un jury composé de formateurs et de professionnels de la santé.

Modalité de certification :

Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences n°1.

### **RNCP23698BC04 — Assurer le bien-être des résidents/usagers d'un établissement de santé/solidarité**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Compétences évaluées :

- Garantir la qualité des prestations offertes aux résidents et à leurs proches en veillant au respect des valeurs inscrites dans le projet d'établissement.
- Elaborer ou faire évoluer les protocoles de soins, les procédures d'hygiène, de sécurité, de vigilance sanitaire, en contrôler l'application par le personnel et lui apporter un appui technique.

Modalité d'évaluation :

étude de cas donnant lieu à rapport individuel écrit et soutenance devant un jury composé de formateurs professionnel de la santé.

Modalité de certification :

Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences n°5.

### **RNCP23698BC05 — Manager le personnel d'un établissement de santé/solidarité**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Compétences évaluées :

- Coordonner l'activité d'un ou plusieurs service.
- Consolider et dynamiser l'organisation interne.
- Concevoir une méthodologie de recrutement adaptée aux besoins de l'organisation.
- Concevoir le plan de formation des personnels en accord avec le projet d'établissement.

Modalité d'évaluation :

étude de cas donnant lieu à rapport individuel écrit et soutenance devant un jury composé de formateurs et professionnels de la santé/solidarité.

Modalité de certification :

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences n°4.

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

#### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

Le secteur ciblé est le secteur de la santé, du médicosocial et du social, sous statut associatif, public ou privé lucratif ou non.

#### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

Directeur/trice d'établissements spécialisés social ou médico-social

Directeur/trice d'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Directeur/trice adjoint d'EHPAD

Directeur/trice de MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)

Directeur/trice de MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)

Directeur/trice d'établissement hospitalier

Directeur/trice adjoint d'établissement hospitalier

Directeur/trice des achats d'établissement hospitalier

Chef(fe) de service d'établissement spécialisé social ou médico-social

Consultant(e) senior(e) en management d'établissement sanitaires et sociaux

Entrepreneur(euse) su secteur sanitaire et social

#### **RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux sont réglementés par le Code de l'Action Sociale et des Familles - Livre III. Ils sont également soumis à la loi de modernisation du système de santé du 28 janvier 2016 et loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                   |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                                                 |
| Facteurs principaux                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale                              |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 243 €                                                                                                           |
| Diplôme le plus fréquent            | Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi) |
| Familles professionnelles (FAP)     | V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)                                                    |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 36 491                                                                                                            |
| Jugés difficiles à recruter         | 60 %                                                                                                              |
| Emplois saisonniers                 | 9 %                                                                                                               |
| Familles professionnelles (FAP)     | V1X80 — Infirmiers et sages-femmes                                                                                |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Président(e) du jury :

- un(e) représentant(e) d'une entreprise partenaire

Membres du jury :

- le(la) directeur(trice) pédagogique ;
- un membre du corps enseignant ;
- deux professionnels(les) extérieurs(es) à l'organisme.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 07/08/2023 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37761

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

[www.ilv.fr](http://www.ilv.fr)

Institut Léonard de Vinci (ILV)

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23698/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 20                |
| Parcours menés à terme | 42                |
| Taux d'achèvement      | 210 %             |
| Période                | 02/2022 – 09/2024 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 89                |
| Montant total engagé     | 251 293 €         |
| Coût moyen par dossier   | 2 824 €           |
| Durée moyenne            | 1070 h            |
| Période                  | 06/2020 – 06/2023 |
| France compétences       | 89 %              |
| France Travail           | 6 %               |
| Reste à charge titulaire | 3 %               |
| Entreprise               | 2 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.